

Saint-Brissson, le 11 mai 2015

Le Président

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 Rue de Varenne
75007 PARIS

Nos réf. : IC/2015/05/337

Objet : Prairies temporaires de plus de cinq ans / Mesure SHP

Monsieur le Ministre,

Le Parc naturel régional du Morvan anime depuis quelques semaines un Projet Agro-Ecologique et Climatique du Morvan (PAEC) pour l'année 2015.

Ce projet comprend notamment la mesure système herbager (SHP) qui permet aux agriculteurs d'engager la totalité de leurs exploitations dans le dispositif et qui les oblige à ne pas retourner leurs prairies permanentes.

Le système de production du massif du Morvan comprend un grand nombre de prairies permanentes, mais s'appuie également sur des prairies entrant dans des rotations longues (sept à neuf ans en général). Ces prairies ont été déclarées en prairies temporaires de plus de cinq par les exploitants. Par ailleurs, un certain nombre de ces prairies, (ainsi que des prairies temporaires) ont été engagées dans la Prime Herbager Agro-Environnementale n°2 (PHAE2) qui a été prorogée de plusieurs années retardant ainsi les rotations.

Dans les nouvelles dispositions de la PAC 2015, ces prairies n'ayant pas été retournées depuis plus de cinq ans, deviennent automatiquement des prairies permanentes. Les exploitants qui ont construit leurs systèmes d'exploitation avec ces rotations longues se retrouvent donc pris au piège d'avoir à les engager automatiquement s'ils veulent bénéficier de la mesure système herbager. Ils ont donc le choix cornélien de ne pas les labourer ou de pas bénéficier de la mesure SHP, bien que leurs exploitations fassent partie des exploitations ciblées par cette mesure, pour pouvoir assurer leurs rotations.

Je regrette que ces dispositions contraignent autant les exploitants, remettant en cause l'équilibre agronomique et financier de leurs systèmes, même si je partage votre souhait de préserver les prairies permanentes et d'autant plus celles qui sont biodiverses. Par ailleurs, je constate des retournements massifs de prairies sur les marges du Morvan, sur des sols à plus fort potentiel agronomique... Il semble donc que cette disparition des prairies temporaires de plus de cinq ans ne permette ni aux éleveurs de maintenir leurs systèmes dans un contexte agronomique contraignant, ni de préserver les prairies des territoires qui basculent massivement dans la culture de céréales.

J'attire donc votre attention sur les conséquences de cette modification et de sa combinaison avec la mesure système herbager qui pénalise les exploitants des secteurs où les temps de rotation s'adaptent au potentiel agronomique, et sur l'inefficacité du dispositif pour maintenir les prairies dans les zones en cours de conversion rapide vers la production céréalière.

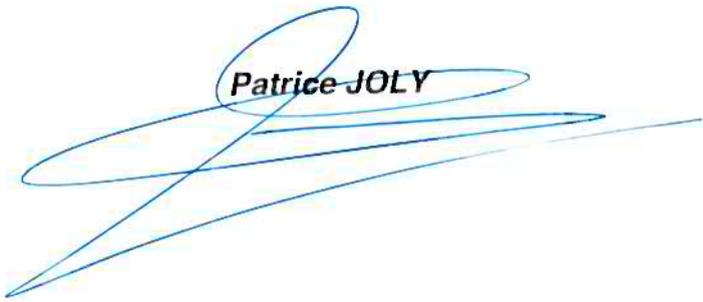
Maison du Parc • 58230 SAINT-BRISSON • Tél. 03 86 78 79 00 • Fax 03 86 78 74 33

Sites internet : www.parcumorvan.org / www.patrimoinedumorvan.org • E-mail : administration@parcdumorvan.org

Alpilles, Ardennes, Armonique, Avesnois, Ballons des Vosges, Boucles de la Seine-Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercoors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Je vous remercie donc de bien vouloir laisser perdurer la catégorie des prairies de plus de cinq ans et d'offrir un minimum de souplesse sur ces surfaces pour les exploitations s'engageant dans la mesure système herbager.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Patrice JOLY

Copie :

- M. Eric Delzant, Préfet de la Région Bourgogne,
- M. Jean-Roch Gaillet, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne,
- M. François Patriat, Président du Conseil régional de Bourgogne,
- M. Christian Decerle, Président de la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne.